

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 4 OCTOBRE 2007**

Etaient présents MM et Mmes : P. SALVADOR, J-F AMALRIC, B. AUDARD, J. AUREL, C. BARTHEZ, C. BELDA, A. BOUDET, C. BOURDOU, A. BRAS, J. CARTIAUX, G. CAZES, H. CLOUSCARD, P. DELPECH, D. DONNADIEU, H. FERAL, Y. GALINIER, N. ARTUSO, J. GASC, A. LAPORTE, B. MIRAMOND, F. MONSARRAT, M. MOULIS, P. NEEL, S. NIVELAIS, J. NOBLET, H. PEDURAND, J-P. PEZET, C. PISTRE, L. ROUTABOUL, G. SANGIOVANNI, J. TKACZUK, P. VERDIER, F. VERGNES

Etaient excusés MM et Mmes : G. PAULIN, M. BIELSA, M. BUFFEL, C. BELLIERES, M. FLOTTARD, G. PONS.

Le 4 Octobre 2007 à 18h00, les membres du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou », se sont réunis en Comité Syndical, au centre de Ressources de Tarn et Dadou à Técou, sur convocation écrite en date du 14 Septembre 2007.

La réunion est présidée par Monsieur Paul SALVADOR qui ouvre la séance, remercie les personnes présentes et excuse celles qui n'ont pu se libérer.

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux questions suivantes :

1. SCoT et Urbanisme

- Débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale
- Avis sur les documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités

2. Programme Leader+ : état d'avancement & décisions budgétaires modificatives

3. Nouveau programme Leader (programme FEADER axe IV) :

- constitution du Groupe d'Action Locale (GAL) sur le périmètre composé du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou et du Pays de Cocagne
- désignation du syndicat mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou comme structure porteuse du GAL
- dépôt de la candidature du GAL pour la mise en place du programme FEADER axe IV
- organisation des 2 pays pour l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau programme leader, notamment au niveau des moyens d'animation et de gestion
- mandat donné au Président pour signer toute convention et avenant avec l'Association de Développement du Pays de Cocagne pour la gestion des fonds, le suivi technique et l'animation du programme FEADER axe IV, tout document pour la mise en œuvre du programme avec l'autorité de gestion

4. Tourisme : suivi des actions en cours & information sur la Commission Tourisme du 10 septembre 2007

5. Etat d'avancement du Pôle d'Excellence rurale

6. Modification des statuts du syndicat mixte : représentation des adhérents au Bureau

7. Personnel du syndicat mixte

8. Décisions modificatives budgétaires

9. Questions diverses :

- Engagement d'une réflexion sur les actions du Pays à mener à compter de 2008
- Budget 2008 : approbation des orientations budgétaires et du taux de la cotisation capitaire en Février 2008
- 2ème programmation 2007 du Contrat de pays & évolution du contrat de pays à compter de 2008

1. SCoT et Urbanisme

- Débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale

Paul Salvador et Pascal Néel indiquent à l'assemblée qu'il est nécessaire de marquer officiellement le début du débat relatif au PADD du SCoT bien que ce débat soit déjà ouvert depuis plusieurs semaines. Ils rappellent que tous les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire complet du projet de PADD en juin 2007, et que d'autres exemplaires sont disponibles sur demande auprès des services du Syndicat Mixte du Pays "Vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou". Ce lancement officiel du débat, constitue le point de départ du délai de 4 mois, obligatoire avant l'arrêt du projet de SCoT.

Pascal Néel rappelle qu'un débat relatif au PADD du SCoT a été mené dans chacune des quatre communautés de communes entre le 11 septembre et le 1^{er} octobre 2007. Il souligne que les grandes lignes du PADD tel que proposé à ce jour, ont été validées par les communautés de communes. Les remarques émises seront toutes reprises dans un procès-verbal à la fin du débat.

Pascal Néel rappelle également que quatre réunions publiques, ouvertes à tous, sont prévues courant novembre 2007, elles seront organisées dans chacune des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte chargé d'élaborer le SCoT.

Le PADD du SCoT, synthèse :

« L'objectif stratégique du SCoT du Pays "Vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou" est de mettre en oeuvre un aménagement équilibré du territoire (favorisant l'emploi par l'activité économique, facilitant le maintien et l'installation de populations et préservant les qualités paysagères et patrimoniales) et de prendre en compte les éléments fondamentaux d'un développement durable. Les autres orientations stratégiques sont des applications sectorielles de l'objectif global. »

Les grandes lignes du PADD sont organisées en objectifs stratégiques :

- pour l'environnement et les paysages

- ▶ Organiser de façon équilibrée et économe les espaces urbains et ruraux
- ▶ Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- ▶ Protéger les qualités paysagères et patrimoniales et utiliser ces qualités dans l'aménagement du territoire
- ▶ Préserver la ressource naturelle en eau
- ▶ Prévenir les risques majeurs et veiller à la préservation de la santé humaine
- ▶ Contribuer à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre

- pour l'habitat : Encadrer la croissance démographique et rééquilibrer l'offre de logements

- ▶ Mettre en place les conditions d'une croissance raisonnée et équilibrée à l'échelle du territoire et de ses secteurs
- ▶ Développer de nouvelles formes urbaines
- ▶ Veiller à la cohérence avec la politique foncière
- ▶ Préserver le cadre de vie et notamment le paysage

- pour l'économie et les services : Développer les emplois et les services pour accompagner la croissance démographique

- ▶ Prévoir l'adaptation des équipements et services à la personne
- ▶ Permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire
- ▶ Conforter l'activité commerciale
- ▶ Favoriser le développement d'un tourisme de qualité
- ▶ Penser l'organisation de l'offre de services en cohérence avec les caractéristiques du territoire

- pour les déplacements : Structurer durablement le système de déplacements

- ▶ Veiller à la cohérence entre stratégies de développement urbain et politiques de déplacements
- ▶ Renforcer le rôle des réseaux collectifs pour les déplacements interurbains
- ▶ Développer les réseaux cyclables et inciter au report modal vers le vélo pour les déplacements quotidiens
- ▶ Renforcer le réseau routier inter-agglomérations et de contournement urbain autour du pôle Gaillacois
- ▶ Préserver le fonctionnement du réseau routier primaire, et anticiper son amélioration pour l'adapter à l'évolution des flux routiers

Le débat porte ensuite sur le volet « déplacement » du SCoT, Pascal Néel demande aux élus, en ce qui concerne le projet de Grand Contournement autoroutier de Toulouse, de donner leur avis et/ou réflexions. Il est en effet nécessaire que le Pays, Maître d'Ouvrage du SCoT, se positionne quant à ce projet structurant.

M. Vergnes suggère de faire un état des lieux des décisions qui ont été prises par chacune des communes sur ce sujet.

M. Pistre souligne que le Pays doit exprimer son propre avis sur cette question, qui peut être distingué de celui des communes ou du Département. Ce projet de Grand Contournement de Toulouse ne concerne pas uniquement Toulouse mais tout Midi-Pyrénées et notre département plus particulièrement en matière d'aménagement du territoire. Il est nécessaire d'avoir notre propre avis. De même qu'il faut lier la question du TGV au projet de Grand Contournement.

Pascal Néel indique effectivement que nous devons envisager collectivement des réserves foncières pour minimiser les nuisances liées à ce type de grandes infrastructures notamment voies autoroutières + TGV + nouvelle gare à proximité de Montauban.

M. Pistre confirme que si aucune réserve foncière n'était faite ce serait une catastrophe.

M. Pédurand indique qu'il n'est pas d'accord pour donner un avis favorable sur ce projet de grand contournement en effet il fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne l'aéroport et souligne que le grand contournement peut faire resurgir le débat sur l'aéroport.

M. Belda indique qu'il avait reçu un ingénieur en charge de l'étude de faisabilité pour un futur aéroport et celui-ci avait constaté que la piste serait trop proche du Tarn avec un trop grand dénivelé à combler. Les conditions techniques ne seraient donc pas remplies pour la construction d'un aéroport. Et M. Belda rappelle aussi que M. Chauzy avait indiqué qu'aucune réserve foncière n'avait été faite pour cet aéroport.

Le débat porte ensuite sur la densité des logements, et la consommation foncière liée à l'habitat.

M. Moulis demande s'il est possible de modifier un POS afin que les lotissements ne soient pas soumis à une superficie minimale de parcelle, et ce même en zone d'assainissement non collectif. Plusieurs élus lui répondent que c'est en effet possible, c'est sur chaque parcelle qu'il faut adapter le système d'assainissement et donc la superficie à lui consacrer en fonction des résultats des études des hydrogéologues. Le Président lui suggère tout de même de demander au lotisseur de prévoir un réseau pour anticiper sur un raccordement futur au réseau collectif lorsque ce dernier sera réalisé.

M. Néel souligne que l'on ne peut pas utiliser les règles de salubrité pour faire évoluer les règles d'urbanisme.

M. le Président rappelle que jusqu'à l'arrêt du SCoT, le PADD pourra être complété, notamment pour tenir compte des éléments recueillis dans le cadre du débat, de la concertation, de l'association ou de la consultation. Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider le Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT.

- Avis sur les documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités

Pascal Néel indique que les dossiers présentés ce soir à l'assemblée ont d'abord été vus lors de la dernière commission SCoT-Urbanisme qui s'est tenue le 27 septembre 2007 et pour lesquels elle s'est prononcé comme suit :

➤ Quartier Moussoulars à COUFFOULEUX :

Procédure : POS modification n°4 + demande d'accord pour ouverture à l'urbanisation

Résumé du projet :

- 7.9 ha
- 111 logements dont 19% de logements sociaux.
- ~ 500m² de surf. Commerciales

Les débats ont porté sur :

- le rythme d'arrivée des populations nouvelles
- l'offre commerciale nouvelle attendue sur ce site,
- le travail en cours relatif au nombre de logements sociaux qui seront effectivement construits
- la densité attendue et la localisation proche du centre bourg.
- La composition urbaine

La commission propose de donner un avis favorable l'unanimité (pas d'abstention) et un accord au projet d'extension de l'urbanisation « Moussoulars » porté par la commune de Couffouleux.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, donne un avis favorable et leur accord au projet d'extension de l'urbanisation à « Moussoulars » porté par la commune de Couffouleux.

➤ P.L.U de Graulhet :

Procédure : PLU révision simplifiée n°3 + demande d'accord pour ouverture à l'urbanisation + modification n°2

Résumé du projet :

- 5.7 ha
- 1 extension d'entreprise : 1 bâtiment de 3.000 m² + 8.000 m² de parc ; 8M€ d'investissement ; 40 emplois directs.

La commission propose de donner un accord et avis favorable au projet d'extension de l'urbanisation à « la Jonquièrre » porté par la commune de Graulhet.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, donne un avis favorable et leur accord au projet d'extension de l'urbanisation à « la Jonquièrre » porté par la commune de Graulhet.

➤ POS de Cahuzac sur Vère :

Procédure : POS révision simplifiée n°1

Résumé du projet :

- rectification d'une erreur matérielle, réintégration de terrains en zone constructible.

La commission comprend la nécessité pour la commune de Cahuzac de rectifier le POS actuellement entaché d'une erreur, pour autant elle souligne la nécessité de promouvoir une urbanisation compacte et non linéaire le long des voiries.

La commission propose de donner un avis favorable assorti d'une réserve au projet de Cahuzac/Vère.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, donne un avis favorable assorti d'une réserve au projet de la commune de Cahuzac-sur-Vère.

➤ Salvagnac :

Procédure : POS modification n°1

Résumé du projet :

La suppression ou la modification des alinéas non conformes de certains articles du règlement, pour tenir compte de l'évolution de la législation, notamment, en ce qui concerne :

- l'interdiction des lotissements
- la superficie minimale des parcelles lorsqu'elles sont raccordables au réseau d'assainissement collectif
- l'autorisation du changement de destination de certains bâtiments agricoles en zone NC
- la restriction du nombre de logements par construction
- Le déplacement de la limite entre les zones UB et NAI pour permettre une meilleure implantation des constructions lors la réalisation du lotissement « La Grave »
- La modification de quelques emplacements réservés et des schémas d'aménagements, en fonction des opérations projetées depuis la révision du POS.

La commission propose de donner un avis favorable assorti d'une réserve au projet de modification n°1 du POS de Salvagnac. Ce projet de modification est globalement cohérent avec les enjeux du SCoT, notamment l'annulation de l'interdiction des lotissements et la suppression des superficies minimales de parcelle, qui visent à une utilisation rationnelle du foncier disponible.

En revanche la commission émet des réserves quant à l'autorisation du changement de destination de certains bâtiments agricoles en zone NC. Ces six autorisations auraient dû faire l'objet d'un diagnostic agricole préalable afin de ne pas créer de situations susceptibles d'apparaître comme le résultat de choix arbitraires des administrations.

La commission engage fortement la commune de Salvagnac à faire réaliser un diagnostic agricole préalablement à une future révision générale de son POS.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, décide de se conformer aux décisions précises par la Commission SCoT-Urbanisme en ce qui concerne le projet porté par la commune de Salvagnac.

➤ Programme Local de l'Habitat de TARN&DADOU :

Procédure : première élaboration d'un PLH

Résumé du projet : *Extrait du sommaire du PLH de TED*

Le programme d'actions

Volet A : Combler le déficit d'offre en logements locatifs sociaux publics et privés

- Action A₁ : La production de logements locatifs sociaux publics
- Action A₂ : La production de logements locatifs conventionnés privés

Volet B : Repenser le modèle de développement urbain pour garantir la pérennité de l'identité du territoire et la diversité sociale

- Action B₁ : Mise en place d'un plan de communication « identité du territoire » basé sur le montage d'opérations exemplaires
- Action B₂ : Le développement d'une offre en accession à la propriété à prix maîtrisés
- Action B₃ : La mise en œuvre de 2 principes en matière d'urbanisation et de mixité urbaine et sociale

Volet C : Intervenir sur le parc ancien vacant et dégradé sur l'ensemble du territoire et sur les centres villes des pôles urbains

- Action C₁ : La mise en place d'une OPAH de droit commun permettant de couvrir l'ensemble du territoire de manière successive et continue
- Action C₂ : La mise en place d'une OPAH Renouvellement Urbain multi-sites sur les îlots hypercentraux de Gaillac, Graulhet et Lisle sur Tarn

Volet D : La mise en place d'une politique foncière au service de la politique de l'habitat

- Action D₁ : La mise en place d'une cellule "urbanisme-action foncière"
- Action D₂ : Se doter de moyens financiers spécifiques pour la mise en œuvre de la politique foncière
- Action D₃ : La constitution de réserves foncières

Volet E : Poursuivre le processus de rénovation urbaine du quartier d'En Gach et prévenir la dégradation et la désaffectation du parc social ancien des centres urbains ne faisant pas l'objet de requalification lourde. La mise en place d'une politique foncière au service de la politique de l'habitat

Volet F : Soutenir le projet de CLLAJ initié sur la commune de Graulhet et élargi sur le reste du territoire

- Action F₁ : La mise en place du CLLAJ

Volet G : L'animation et le suivi de la politique locale de l'habitat

- Action G₁ : La mise en place du Comité PLH dans le prolongement de la démarche actuelle
- Action G₂ : La mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier
- Action G₃ : Se doter de moyens humains nécessaires

La commission propose de donner un avis favorable au projet de PLH de Tarn&Dadou. Ce projet cohérent avec les enjeux du SCoT, est remarquable notamment par le soutien important à la production de logements locatifs sociaux ; la prise en compte de la thématique du foncier et l'effort de communication nécessaire au changement d'image du logement social.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, donne un avis favorable au projet de PLH de la communauté de communes Tarn et Dadou.

2. Programme Leader+ : état d'avancement & décisions budgétaires modificatives

Anne Péronne rappelle le montant de la maquette globale : 1 664 820€ dont à ce jour 98 % sont programmés.

Le montant de l'aide mobilisée est à ce jour de 1 184 656.07 €. Ce montant représente 92 % de la tranche annuelle mais 72.32 % du montant programmé.

La menace d'un dégagement d'office pour la fin de l'année n'est donc pas encore levée, il est donc nécessaire de se mobiliser.

Anne Péronne invite les maîtres d'ouvrage qui ont des dossiers en cours à faire remonter au plus tôt leurs dépenses.

Elle tient à la disposition des élus qui le souhaite un état de la consommation par territoire.

Elle rappelle également que la date limite pour la remontée des dépenses est fixée au 31 Août 2008.

3. Nouveau programme Leader (programme FEADER axe IV) :

Le Président rappelle que le Pays s'est associé avec le Pays de Cocagne pour monter le dossier de candidature. Un Gal sera ainsi constitué des deux Pays, mais c'est le Pays VGBVD qui sera la structure porteuse et pilotera le programme.

Il indique que le délai pour le dépôt des candidatures a été prolongé jusqu'en mars, mais il souhaite néanmoins que le dossier soit prêt comme prévu pour décembre. Il rappelle également que c'est un chargée de mission du CDT qui nous aide à monter le dossier de candidature et qui coordonne la rédaction. Les dépenses liées à sa mise à disposition (temps de travail et déplacements) seront partagées entre les deux Pays.

Le Président souhaite qu'un bureau d'études puisse également nous assister dans la formalisation de la stratégie, la rédaction du plan de développement et de la maquette financière. Plusieurs bureaux d'études ont été consultés, dont CRP qui a déjà travaillé avec nous sur le Contrat de pays et qui a fait une proposition à 10 000€ environ. Cependant il signale qu'il faudra convaincre le Pays de Cocagne qui n'a pas de budget en propre (pas de cotisation capitaire) de la nécessité de recourir à un bureau d'étude. Le Président rencontrera à nouveau le Président Esparbié prochainement.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, autorisent le Président à signer les conventions afférentes à ce programme.

4. Tourisme : suivi des actions en cours & information sur la Commission Tourisme du 10 septembre 2007

Le Président donne la parole à Bernard Jimenez pour la présentation des actions en cours et le rendu de la Commission Tourisme du 10 septembre 2007.

- Réseau des OT

Afin de mettre en place l'organisation de 2008, un point sera fait en Bureau du Pays en novembre après avoir évalué les missions. Pour 2007, des directives seront données aux OT pour que le budget global prévu (43500 euros) soit respecté. En effet, certaines missions ont très bien fonctionné et elles risquaient de dépasser leur budget.

- Signalisation des prestataires

Mise en place de panneaux CE (cadre bleu) pour les structures ouvertes à l'année (hôtels, campings, centre équestres) ce qui représente une trentaine de panneaux (budget estimé 11.000 euros). Il sera également implanté, en des lieux pertinents, 11 ensembles de 70x200cm avec d'un côté, la liste des hébergements et de l'autre la carte de la zone concernée (budget global estimé pour les 11 panneaux 17.000 euros). La maquette échelle 1 d'un des panneaux sera présentée à la prochaine commission tourisme.

- Tourisme de Terroir

Compte-tenu des hésitations de certains prestataires, la carte n'a pu être imprimée et distribuée que fin juillet. Elle a eu une très bonne diffusion chez les hébergeurs.

Pour la réédition, après une deuxième campagne d'habilitations, seront rajoutés sur la carte les accès par avion (Toulouse et Rodez), les communes de Moulayres, Missecle, Tonnac et Itzac, les classements et la capacité.

L'éductour à destination des prestataires aura lieu le 26 novembre et sera complété par 2 conférences de Bertrand de Viviers (auxquelles seront également conviés des représentants des communes de Tarn et Dadou qui n'ont pas d'OT – la compétence tourisme n'ayant pas été transférée à la communauté de communes).

La diffusion du classeur des prestataires est en cours.

Une nouvelle campagne de visites de labellisation commencera à la mi-octobre et y seront ajoutées quelques visites de « contrôle » de labellisés de la première heure...

- Itinéraire culturel européen du vin

Deux journées de reconnaissance, en compagnie de Patrick Urbano (Conseil Général) ont permis d'identifier des paysages remarquables qui jalonnent le parcours. Un projet global sera présenté lors de la prochaine Commission Tourisme.

- Production

L'activité Production, gérée par les OT de Lisle-sur-Tarn et de Castelnau-de-Montmiral, est portée par l'Association Tourisme de Terroir en Vignoble Gaillacois. Au cours de l'année 2007, 15 groupes ont été accueillis (associations ou autocaristes) et cela a généré 15.000 euros de chiffre d'affaire sur le territoire.

La maquette de la brochure Groupes 2008, financée avec le bénéfice 2007, est prête et sera disponible pour le MITCAR (salon des autocaristes).

Un produit pour individuel en chambres d'hôtes a été monté pour le week-end Gaillac Primeur.

Tous nos produits sont également distribués par Loisirs Accueil Tarn.

- Guide pratique 2008 :

Le guide français 2007, épuisé vers le 10 août a été retiré à 5000 ex. Pour 2008, il faudra donc revenir à 20.000 ex.

- Transnational Espagne/Portugal :

La convention de partenariat a été signée. Les espagnols vont lancer l'appel d'offres pour recruter une agence qui propose puis gère les actions de communication.

- Taxe de séjour

50 nouveaux prestataires ont été « découverts » cet hiver, ce qui porte le nombre total à 370. Le montant collecté devrait être en augmentation.

- Randonnée

Le CDRP81 a été mandaté pour évaluer 5 nouveaux sentiers : un sur Cadalen, un sentier de découverte urbain à Gaillac « suivez le Coq », la Boucle de Saint-Martin à Rabastens et la deuxième partie du chemin de Gradille à Castelnau.

Par ailleurs, nous travaillons avec Patrick Urbano et les Amis du chemin de Saint-Jacques en Quercy-Rouergue-Languedoc pour mettre au point une liaison Cordes, Saint-Sulpice via Gaillac, Lisle et Rabastens.

5. Etat d'avancement du Pôle d'Excellence rurale

Concernant le projet de construction de 40 logements sociaux dans le cadre Habitat-Services, les communes de Gaillac, Salvagnac, Lagrave et la communauté de communes Vère-Grésigne ont décidé de se grouper pour choisir en commun un seul maître d'œuvre. Un comité de pilotage a été constitué avec les collectivités concernées par ce projet et le pays.

Une convention va être signée entre les 4 maîtres d'ouvrage, la commune de Gaillac et le pays, pour répartir les rôles de chacun :

- chaque maître d'ouvrage signe son contrat avec le maître d'œuvre choisi par le groupement et est responsable de l'exécution de son contrat
- le pays est coordonnateur des différentes maîtrises d'ouvrage pendant toute la durée du projet
- la commune de Gaillac, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, est chargée de mettre en œuvre la procédure du concours d'architecture pour le choix du maître d'œuvre.

C'est Pascal Néel qui suivra la convention au nom du Pays étant donné que le Président est concerné par Vère-Grésigne sur ce projet.

Ce groupement vise à une mutualisation pour une réduction significative des coûts.

Le Président espère que le projet sera suffisamment avancé pour qu'il ne soit pas remis en cause avec les prochaines élections municipales.

Ce projet est constitué de 5 unités de 8 logements sur les communes de : Gaillac, Castelnaud de Montmiral, Salvagnac, Cahuzac-sur-vère et Lagrave.

M. Vergnes demande si l'on peut envisager une extension de ce programme. Le Président espère effectivement que ces 40 logements ne seront qu'un début.

Le Président souhaite que ce projet serve de déclencheur pour initier une filière économique dans le bâtiment pour la construction de logements sociaux avec une haute qualité environnementale afin d'inciter la Région à s'y investir également.

6. Modification des statuts du syndicat mixte : représentation des adhérents au Bureau

Le Président indique que M. Laporte qui était avant le représentant des communes isolées au sein du Bureau du Pays a maintenant intégré la communauté de communes Vère-Grésigne. Il rappelle qu'il y avait auparavant 6 communes isolées, 4 d'entre-elles ont été intégrées Vère-Grésigne. Il ne reste plus que Noailles et Livers-Cazelles. Selon les statuts ces deux communes devraient être représentées par une personne au Bureau du Pays.

Le Président propose de maintenir M. Laporte au sein du Bureau en tant que représentant de Vère-Grésigne et de ne pas rajouter de représentant pour les communes isolées. En effet, l'année prochaine Livers-Cazelles devrait intégrer la communauté du Cordais et Noailles celle de Vère-Grésigne. Le Bureau resterait ainsi à 21 membres tel qu'il est actuellement.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, approuvent cette proposition.

7. Personnel du syndicat mixte

Le Président indique que le CDD d'Anne Péronne doit être transformé en CDI. Du fait qu'il n'y a plus cette précarité de l'emploi qui justifiait un salaire plus élevé, son salaire va donc être diminué. Il signale qu'elle est en train de passer le concours d'Attaché Territorial. En cas d'obtention, sa situation serait à nouveau revue.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, approuvent cette proposition.

Le Président propose la titularisation de Mathieu Bonnes à la fin de sa période de stage à l'échelon 3 avec une augmentation de son régime d'indemnitaire qui passerait de 55€ à 110€ mensuel.

Après en avoir discuté et délibéré, les Membres du Comité Syndical, unanimement, approuve cette titularisation aux conditions mentionnées.

8. Décisions modificatives budgétaires

- Concernant le Pays

1^{ère} Décision Modificative : Erreur d'imputation du remboursement de la participation versée par le syndicat mixte à l'Association du Pays Nord Ouest du Tarn

Suite à une erreur d'imputation budgétaire au BP2007 du remboursement de la participation versée par le Syndicat Mixte à l'Association du Pays Nord Ouest du Tarn,

Monsieur le Président propose de modifier les inscriptions budgétaires en conséquence :

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 subventions et participations
 Article 7478 autres organismes - 13 135 €

Dépenses de fonctionnement

Article 023 virement à la section d'investissement - 13 135 €

Recettes d'investissement
 Chapitre 27 autres immobilisations financières
 Article 2764 créances sur des particuliers + 13 135 €

Recettes d'investissement
 Article 021 virement de la section de fonctionnement - 13 135 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

✎ APPROUVE la décision modificative qui vient de lui être présentée, ainsi que les écritures budgétaires ci-dessus exposées.

2^{ème} Décision Modificative : Virement de crédits dans la section de fonctionnement

Monsieur le Président propose de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Article 616 assurances	+ 908€
Article 6233 foires et expositions	- 400 €
Article 6257 réception	+ 1 000 €
Article 6251 frais de déplacements	- 1 008 €
Article 6228 divers	+ 1 500 €
Article 6218 autres charges de personnel	+ 3 000 €
Article 64131 rémunération personne non titulaire	- 5 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

✎ APPROUVE la décision modificative qui vient de lui être présentée, ainsi que les écritures budgétaires ci-dessus exposées.

- Concernant Leader+

Il s'agit d'une re-ventilation par article des dépenses du budget annexe compte tenu des dépenses justifiées à ce jour et un complément apporté à la liste des maîtres d'ouvrage annexée au budget. Le total de ces dépenses re-ventilées représente 39 200 € et correspond au montant des dépenses inscrites au budget annexe pour les dossiers de coopération pour lesquels aucune dépense n'a été justifiée.

Cette re-ventilation reste dans la limite du budget initial.

9. Questions diverses :

- Engagement d'une réflexion sur les actions du Pays à mener à compter de 2008

Ce sujet n'a pas été abordé.

- Budget 2008 : approbation des orientations budgétaires et du taux de la cotisation capitaire en Février 2008

Ce sujet n'a pas été abordé.

- 2ème programmation 2007 du Contrat de pays & évolution du contrat de pays à compter de 2008

Le Président indique qu'habituellement une programmation à lieu à l'automne mais cette année du fait de l'application à compter du 1^{er} janvier 2008 du nouveau Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 (qui remplace le Contrat de Plan), il n'y en aura pas. Néanmoins le Président invite les collectivités qui ont des dossiers à les déposer au Pays avant fin octobre. Ils pourront ainsi être enregistrés et être instruits par les partenaires.

M. Tkaczuk indique qu'il y a des problèmes de restrictions budgétaires à la Région, en effet le Conseil Régional ne peut se substituer au désengagement financier de l'Etat sur le volet territorial du Contrat de Projets.

En effet, le volet territorial du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 prévoit les priorités suivantes :

- le développement économique (aménagement des parcs d'activités d'intérêt régional, équipements d'immobilier d'entreprises –pépinières, hôtels d'entreprises...-)
- le tourisme (modernisation et diversification de l'offre d'hébergements et de produits dans le cadre du Plan qualité tourisme, itinéraires et circuits thématiques d'intérêt régional, modernisation du parc d'hébergements et de produits relevant du tourisme associatif et social...). Les nouveaux critères d'intervention de la région devraient être définis fin 2007.
- les services essentiels à la population (pour l'Etat : amélioration de l'offre de prise en charge des personnes âgées et handicapées, développement de la télémédecine et de la télésanté / pour la Région : création de grands équipements structurants concernant notamment les activités culturelles, sportives et de loisirs –médiathèques, équipements sportifs, de loisirs et d'éducation populaire-, services essentiels en milieu rural –pôles de services au public, maisons de santé pluridisciplinaires, pôles petite enfance-, développement de la télémédecine)



- le développement durable des territoires (soutien à la mise en œuvre d'agendas 21 et de plans climat territoriaux, énergies renouvelables notamment bois-énergie, démarches de qualité environnementale dans les bâtiments)
- valorisation du cadre de vie (les nouveaux critères d'intervention de la Région devraient être définis fin 2007)

Total engagement financier Etat : 41.848 millions d'€ (volet territorial 2007-2013)

Total engagement financier Région : 73.8 millions d'€ (volet territorial 2007-2013)

Le Président rappelle que l'année 2007 était transitoire dans le Contrat de Pays. A compter de 2008 ce sera une Convention Territoriale en lieu et place du Contrat de Pays. Pour cette nouvelle convention il va falloir mettre à jour les objectifs du Pays. Il précise pour les élus qui le souhaitent que le contrat de projet Etat-Région est disponible sur le site : www.midi-pyrénées.pref.gouv.fr ou disponible sur demande au Pays.

Le Président demande aux membres de l'assemblée de faire remonter au Pays tous les projets qu'ils pourraient avoir sur leur territoire car pour le dossier de candidature du prochain programme Leader nous sommes un peu à court d'autant que les actions éligibles sont très restreintes.

Avant de libérer l'assemblée, le Président informe les membres du comité que le Préfet sera en visite sur le territoire le 25 octobre. Il passera la matinée à Salvagnac. Cette matinée sera consacrée au Pôle d'Excellence Rurale, avec d'une part le volet concernant à la coopérative de Blé de Salvagnac et d'autre part le volet concernant le projet de construction de logements sociaux à haute qualité environnementale. Le déjeuner sera pris sur Salvagnac. Il se rendra ensuite sur le Canton de Castelnau de Montmiral. Le Président invite les personnes qui souhaitent participer au déjeuner avec le Préfet à se faire connaître auprès du Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président Salvador à 19H30.



Paul SALVADOR
Président